

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2025

Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_023

Objet : Culture - Soutien 2025 aux Evénements culturels et sportifs structurants

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Nathalie VOLLE, Conseillère déléguée en charge de la Culture, des Sports et du Patrimoine expose aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes soutient les événements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts d'envergure dont l'attractivité dépasse le territoire communautaire, et attire les participants au niveau départemental et régional. En outre il est obligatoire que les associations porteuses de ces événements fassent l'objet d'un conventionnement avec le Département de l'Ardèche et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une convention de partenariat sera signée afin de formaliser les attendus des deux parties, d'enrichir le partenariat et de valoriser l'image de la collectivité.

Après examen des demandes 2025, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Labeaume en Musique :	15 000 €
- Vivante Ardèche :	5 700 €
- Vallon Plein Air :	7 600 €
- Raid Nature du Pont d'Arc :	7 600 €
- Association Festiv'Aluna :	10 000 €
- International de Pétanque :	7 600 €
- Vélo Club du Pays Vallonnais	7 500€
- Ligne d'Horizon :	6 000 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Madame la déléguée et après délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 007-200039808-20250415-2025_04_023-DE

S²LO

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser pour 2025 les subventions aux associations porteuses d'événements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts communautaires suivantes :

- Labeaume en Musique :	15 000 €
- Vivante Ardèche :	5 700 €
- Vallon Plein Air :	7 600 €
- Raid Nature du Pont d'Arc :	7 600 €
- Association Festiv'Aluna :	10 000 €
- International de Pétanque :	7 600 €
- Vélo Club du Pays Vallonnais	7 500 €
- Ligne d'Horizon :	6 000 €

Pour un montant total de 67 000 € ;

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2025.

Autorise le président à signer les conventions de partenariat

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI